



LETTRE D'INFORMATION



FARE Sud

Bonjour,

Depuis 2009, année de fermeture de l'usine Legré Mante, deux projets de réaménagement de la friche ont déjà été abandonnés car ils n'étaient pas compatibles avec la réglementation sur l'urbanisme et l'environnement. Ce sont **les Associations du quartier qui ont dû se charger de faire entendre la voix des habitants de notre quartier et de faire valoir la loi, car la mairie avait octroyé aux promoteurs des permis des construire** qui ont été jugés incompatibles avec la réglementation par le tribunal.

Depuis quelques mois un nouveau projet a été déposé par le propriétaire de la friche, le fond d'investissement Ginkgo, et par le constructeur Constructa, mais ce n'est qu'à partir du 15 septembre que la mairie de Marseille a décidé de le rendre public.

En même temps, la mairie a lancé du 15 septembre au 15 octobre 2026, une consultation nommée **PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE) concernant la friche industrielle polluée Legré Mante.**

Le projet porte à la fois :

- Sur la réhabilitation de la friche industrielle (au sens de la **dépollution**)
- Sur la réhabilitation des bâtiments (au sens de leur **reconversion**)

Compte tenu de l'histoire industrielle de Legré Mante, de sa situation exceptionnelle entre la ville, la mer et le Parc national des Calanques, dans un secteur urbain dense, **cette consultation va impacter le devenir du quartier de Montredon pour les prochaines décennies** dans tous ces domaines :

- votre **santé** et celle de vos familles
- les impacts de la **pollution** sur l'environnement du site
- les conditions de **circulation** de la Pointe Rouge à Callelongue
- l'**aménagement** du littoral ...

Il est donc fondamental que vous ayez les informations les plus complètes sur ce projet. **Nous vous invitons à participer à la PPVE** en cliquant sur [ce lien](#) pour y consulter les documents fournis par la ville de Marseille, voir les contributions déjà déposées et déposer votre propre contribution.

Nos associations ont examiné les documents du "nouveau" projet, **vous trouverez ci-dessous notre avis à ce propos et les points les plus importants** qui méritent d'être soulignés.

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER ET PARTICIPER À LA PPVE ET
DONNER VOTRE AVIS SUR LE PROJET](#)

UNE PROCEDURE QUI MINIMISE LA VOIX DES HABITANTS...

... MAIS LES RIVERAINS NE SONT PAS DUPES !

POURQUOI PAS UNE VRAIE ENQUETE PUBLIQUE ?

Nous sommes surpris que pour un projet de cette envergure et dont on discute depuis si longtemps, une vraie enquête publique n'ait pas été organisée par la mairie de Marseille. La PPVE, contrairement à l'enquête publique, ne prévoit **pas de commissaire enquêteur ou une commission d'enquête indépendante et neutre d'influence**, permettant d'obtenir des compléments d'information ou d'organiser des réunions publiques.

L'enquête publique lancée sur le projet de 2023 avait produit un grand nombre de réserves que la mairie a ignorées mais qui ont contribué à faire annuler le permis de construire illégal. **La mairie veut-elle mettre les promoteurs à l'abri de ce risque en passant en force pour ce nouveau projet ?**

POURQUOI RETARDER LA PUBLICATION DES DÉTAILS DU PROJET ?

Les détails du nouveau projet sont restés inconnus et inaccessibles jusqu'au 15 septembre, date à laquelle la mairie de Marseille a rendu public les documents du projet : la PPVE demande de s'exprimer à propos de **plus de 2000 pages** d'informations, études et dessins qui ont été **soudainement déversés sur les citoyens.**

Malgré tout, **des éléments et des pièces essentiels sont absents:**

- Una partie du Mémoire en réponse de la MRAE (manque 166 pages)*1
- L'étude d'impact circulaire mise à jour (Transmobilités)
- La localisation des stations d'espèces protégées de la flore par rapport aux périmètres des OLD
- L'attestation de prise en compte des mesures constructives prescrites dans le PPRIF de la ville de Marseille (risque incendies)
- L'étude acoustique mise à jour
- L'étude air et santé mise à jour
- L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique des bâtiments existants
- Approbation DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) pour le crassier (parcelle B) : on dit que les contraintes réglementaires en lien avec la limite du Domaine Public Maritime (DPM), devront être approuvées avec le gestionnaire (DDTM) et en concertation avec la DREAL (page 30 du Plan de Conception des Travaux*2).
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Avis du Parc National des Calanques

*1 Fichier PPVE: A4_8_Memoire_en_reponse_a_l_avis_MRAe.pdf

*2 Fichier PPVE: A4_4_PC_11_Etude_impact_annexe_11_Plan_conception_travaux.pdf

FACE À CES OBSTACLES, LES HABITANTS ONT RETROUSSI LEURS MANCHES

Examiner les documents du nouveau projet, les croiser avec ceux des précédents projets, comprendre les enjeux et repérer les défaillances dans cette masse encroyable d'informations, **serait une tâche difficile même pour une équipe d'experts qui travaille plusieurs mois.** Cependant, **ces documents ont déjà été largement consultés et ont suscité [un grand nombre de réactions très pertinentes](#)** qui ont été exprimées dans la PPVE.

À ce stade, la plupart (plus de 80%) des citoyens qui ont répondu à l'appel expriment des doutes et des réserves très importantes sur le projet.

TROP DE FLOU ET DE POINTS OBSCURS :
NOS ASSOCIATIONS ONT ÉMIS UN AVIS DÉFAVORABLE MOTIVÉ

DES INFORMATIONS PARTIELLES ET VAGUES : 140 LOGEMENTS OU PLUS À L'AVENIR?

Les documents fournis dans la PPVE sont en bonne partie le résultat d'un **remaniement des projets précédents qui ont été adaptés à un nouveau contexte**, parfois en laissant des informations sur les surfaces et le nombre de logements prévus par le projet déjà annulé.

Les documents publiés contiennent des références à **3 versions variantes du projet** (en plus de la version de la demande de permis présentée) qui **laissent entendre que des extensions seraient envisagées** dans le futur.* Les autres variantes prévoient des **surfaces de plancher 2 à 3 fois supérieures** à celle du projet présenté, donc des nouvelles constructions et un nombre de logements beaucoup plus important.

Le groupement Ginkgo-Constructa envisagerait-il (déjà !) des extensions de constructions au-delà de la réglementation autorisée par la loi littoral ? Le projet sera-t-il limité vraiment à 140 logements ou de nouvelles demandes de permis seront-elles déposées à l'avenir ? À suivre...

* Document PPVE: A4_1_PC_11_Etude_impact_resume_non_technique, page 4

QUELLE STRATÉGIE ET QUELS CALCULS ÉCONOMIQUES ?

Le mot d'ordre du promoteur semble être:

moins de surfaces vendables = économiser sur la dépollution.

Des versions contradictoires des interventions prévues pour la dépollution semblent être fournies par Ginkgo. Ce flou, mais aussi les informations qui sont clairement données, **indiquent que la santé des riverains et des futurs habitants de la friche ne figure pas parmi les priorités des promoteurs, qui ne prennent pas en compte les méthodes de dépollution utilisées dans les Calanques.**

Après avoir examiné les documents, nos Associations ont émis un avis défavorable au nouveau projet, motivé par l'absence de pièces importantes et par les observations que vous trouvez ci-dessous, que nous allons approfondir dans la suite :

- 1. Impact du projet sur la **circulation** et manque de mesures pour faire face à cet impact
- 2. **Dépollution "à minima"**
- 3. Le **crassier** en bord de mer n'est pas dépollué
- 4. Doutes sur la **gestion des eaux**
- 5. Ça sent bon le **"greenwashing"**

1. L'IMPACT DU PROJET SUR LA CIRCULATION

CE THÈME N'EST PAS EFFICACEMENT ABORDÉ NI PAR LES PROMOTEURS NI PAR LES AUTORITÉS. QUI VA S'EN OCCUPER PENDANT QUE LE QUARTIER ÉTOUFFE?

L'étude d'impact dans le nouveau projet présente le problème de la circulation comme un **"enjeu très fort"** (c'est écrit en gras et souligné dans l'étude qui accompagne le projet). Tant la mairie que les promoteurs se limitent à constater le problème: les milliers de voitures qui saturent l'avenue de la Madrague de Montredon.

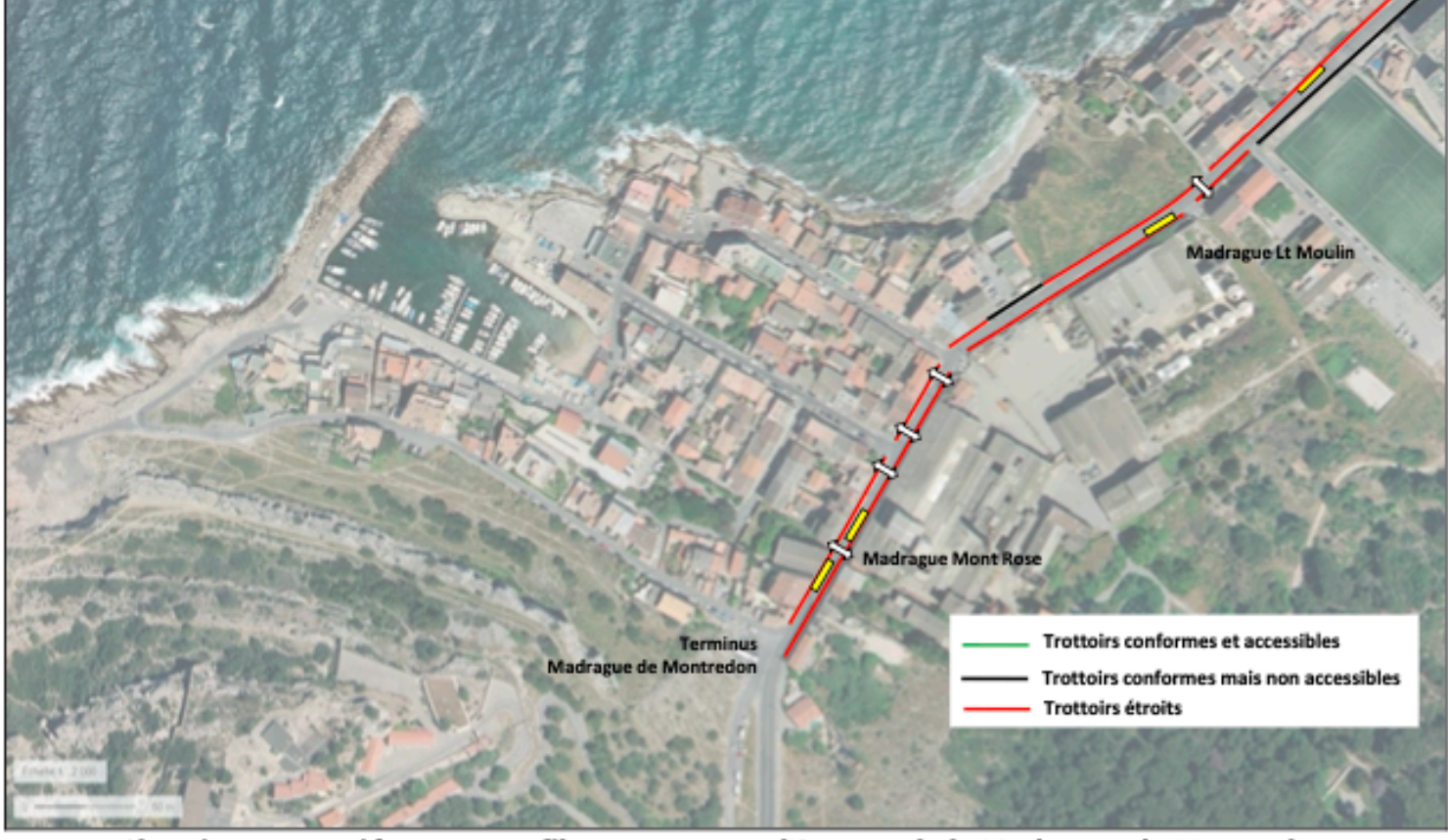
Dans les études du nouveau projet, on fait figurer des analyses de la circulation actuelle, les horaires des bus et des navettes, un grand nombre d'informations déjà connues par les riverains. On attribue le problème de la circulation aux nombreux passages piétons (trop utilisés à cause de l'insuffisance de trottoirs), aux manoeuvres de stationnement le long de l'avenue et aux arrêts de bus.*

La logique adoptée ici semble être que l'élargissement des trottoirs et le parking prévus par le projet vont contribuer à résoudre le problème de la circulation, et que le projet sera donc "neutre" en termes d'augmentation de la circulation. Par contre, on sait très bien que **la saturation est provoquée simplement par l'énorme quantité de véhicules** qui accèdent aux Calanques (10.000 par jour selon l'étude annexée au projet) et que les piétons qui traversent n'ont aucun impact sur les bouchons. **Les trajets des nouveaux habitants de la friche vont sans doute aggraver le problème**, et 200 places de stationnement (dont plus de la moitié seront occupés par les nouveaux habitants) ne changera rien à ces statistiques.

Le projet mentionne seulement un "élargissement des voies" en abattant le mur de la friche au niveau de la Madrague (sans ajouter de voies supplémentaires). **Les futurs habitants seront donc exposés directement au bruit et à la pollution engendrés par la circulation qui sera encore plus saturée.**

La mairie n'a annoncé aucune mesure durable et générale pour aborder les défis posés par l'augmentation du nombre de résidents: malgré les promesses électorales de 2020, le dossier Zone à Trafic Limité (ZTL) est resté bloqué sans qu'une étude de faisabilité soit faite.

* Etude d'impact (fichier PPVE: A4_2_PC_11_Etude_impact_et_annexes_1_9.pdf)



Cheminements piétons et profil en travers sur l'Avenue de la Madrague de Montredon

Les causes des bouchons : trop de cheminements piétons et des trottoirs étroits?

Source: Document PPVE: A4_2_PC_11_Etude_impact_et_annexes_1_9.pdf, pages 135 et suivantes

De plus en plus de bouchons, l'attitude des autorités sera-t-elle de laisser construire encore plus de logements dans un secteur enclavé à l'entrée d'un parc national?

Jusqu'à présent aucune intervention d'ensemble et moderne n'est prévue par la municipalité pour réduire les flux entre la Pointe Rouge et Callelongue, qui seront lourdement impactés par l'arrivée de nouveaux résidents : la population de la Madrague pourrait doubler et les surfaces commerciales prévues sont trop petites pour réduire les trajets du secteur vers l'extérieur du quartier.

2. UNE DÉPOLLUTION "A MINIMA"

LES INFORMATIONS SUR LE PROJET NE PERMETTENT PAS D'EXCLURE LES RISQUES POUR LA SANTÉ DES RIVERAINS ET DES FUTURS HABITANTS DE LA FRICHE

[La friche industrielle Legré Mante est fortement polluée par les métaux lourds \(plomb, arsenic, cadmium...\) et par les hydrocarbures](#), dont la concentration est au-delà des valeurs limites admissibles pour la santé humaine. Le tribunal a ordonné la dépollution intégrale du site, y compris la colline et le crassier en bord de mer, avant octobre 2025. Aucune action n'a été menée.

Ginkgo justifie son inaction en minimisant le risque de diffusion des polluants de Legré Mante (voir notre [précédente newsletter](#)). En réponse, le tribunal [vient d'ouvrir une procédure juridictionnelle sur le non-respect de l'injonction de dépolluer](#).

UN CADEAU EMPOISONNÉ... EN VENTE ?

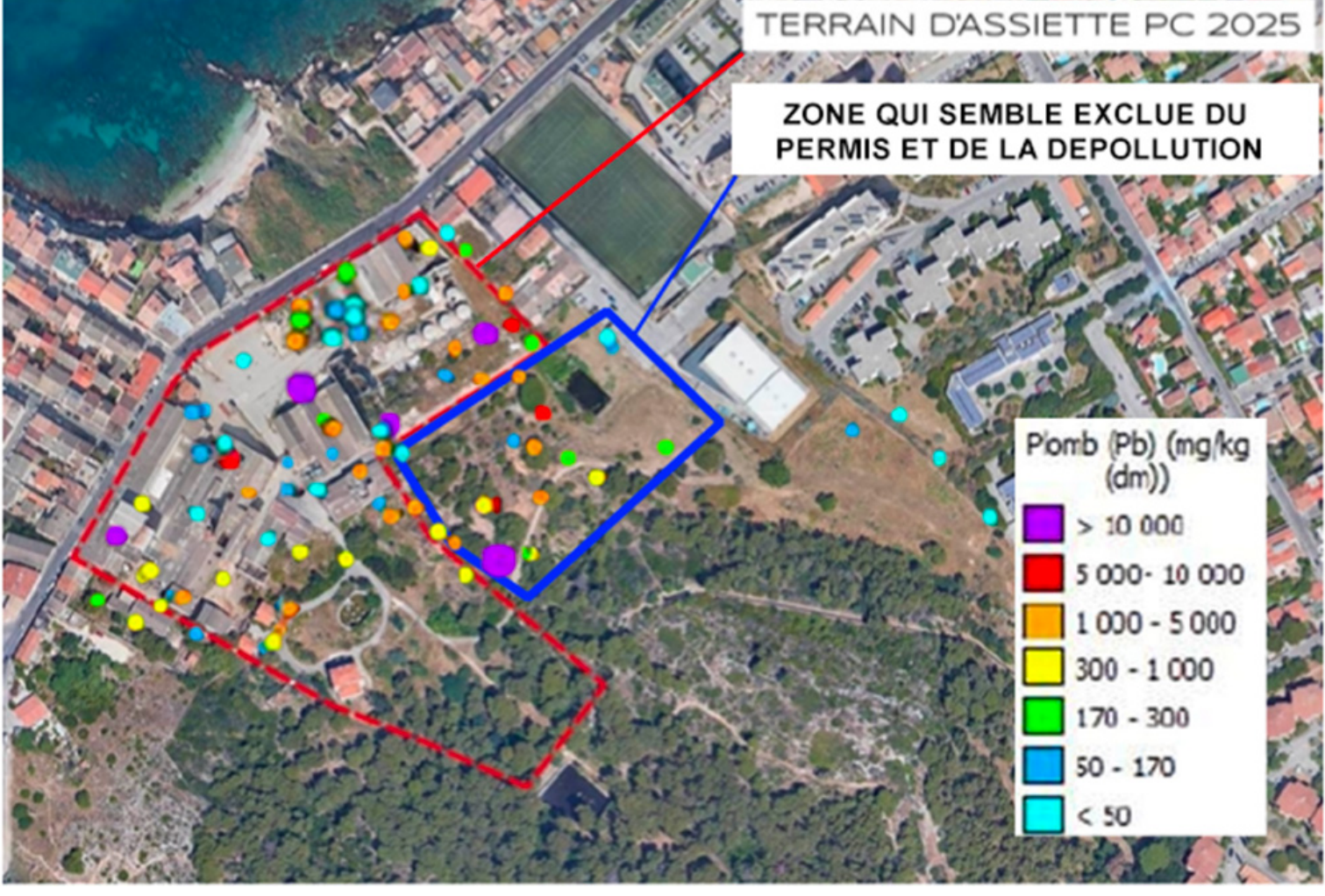
La friche est toujours classée « ICPE » Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. En septembre 2017, date d'achat par l'investisseur Ginkgo, la préfecture considère que l'ensemble du site est impropre à un usage résidentiel. **La dépollution n'est donc pas une option mais obligatoire pour un usage résidentiel**, car il est impossible de faire cohabiter des habitants avec une zone polluée ni d'accorder des permis ([voir l'arrêté de 2017](#)).

Le projet de Ginkgo-Constructa se propose de créer des habitations sur cette friche après **une intervention de dépollution qui ne correspond pas aux standards établis pour la dépollution des**

Calanques (en cours). Pour les travaux de dépollution des Calanques on applique des standards rigoureux à des dépôts de scories toxiques qui sont parfois assez loin des habitations : retrait de milliers de tonnes de scories, confinement **pérenne** des dépôts qu'il est impossible d'enlever. Ces travaux sont effectués avec des technologies de pointe : aspirateurs, tente pressurisée pour protéger la population des envois de poussière, la qualité de l'air dans les environs fait l'objet d'une surveillance scrupuleuse dont les resultats sont partagés avec les Associations des riverains. Des murs et des systèmes de drainage des eaux sophistiqués ont été construits afin d'éviter la dispersion des polluants dans l'air et dans la mer.

Or, les terrains qui entourent la friche Legré Mante présentent les **mêmes types et les mêmes concentrations de polluants**, mais Ginkgo prévoit de **retirer seulement 200 m3 de sol pollué par le hydrocarbures** qui se trouvent sous les bâtiments de l'usine. Sur une partie de la parcelle, qui deviendra un jardin accessible aux résidents, **on se limite à couvrir des terrains lourdement pollués par les métaux lourds avec une couche de 30cm de terre saine**, et aucune mesure de confinement pérenne n'est prévue. **Certaines zones, à quelques dizaines de mètres des futures habitations, semblent en outre avoir été complètement exclues des travaux de dépollution**. C'est le cas de l'endroit où ont été déplacées les scories des anciens fours et carnaux de l'usine lors de la construction d'une station de dépuraton des eaux industrielles entre 1998 et 2002.

Cette dépollution "à minima" est justifiée par Ginkgo sous le prétexte que les pollutions aux métaux lourds ne seraient pas concentrées et pas susceptibles de se diffuser, **contrairement à ce qui a été établi par leurs propres études**.



Une partie du site, lourdement polluée, semble exclue de toute intervention. Elle comprend le lieu où sont stockés les remblais des anciens carnaux. Le seuil d'alerte pour le plomb dans les sols est de 100 mg/kg.

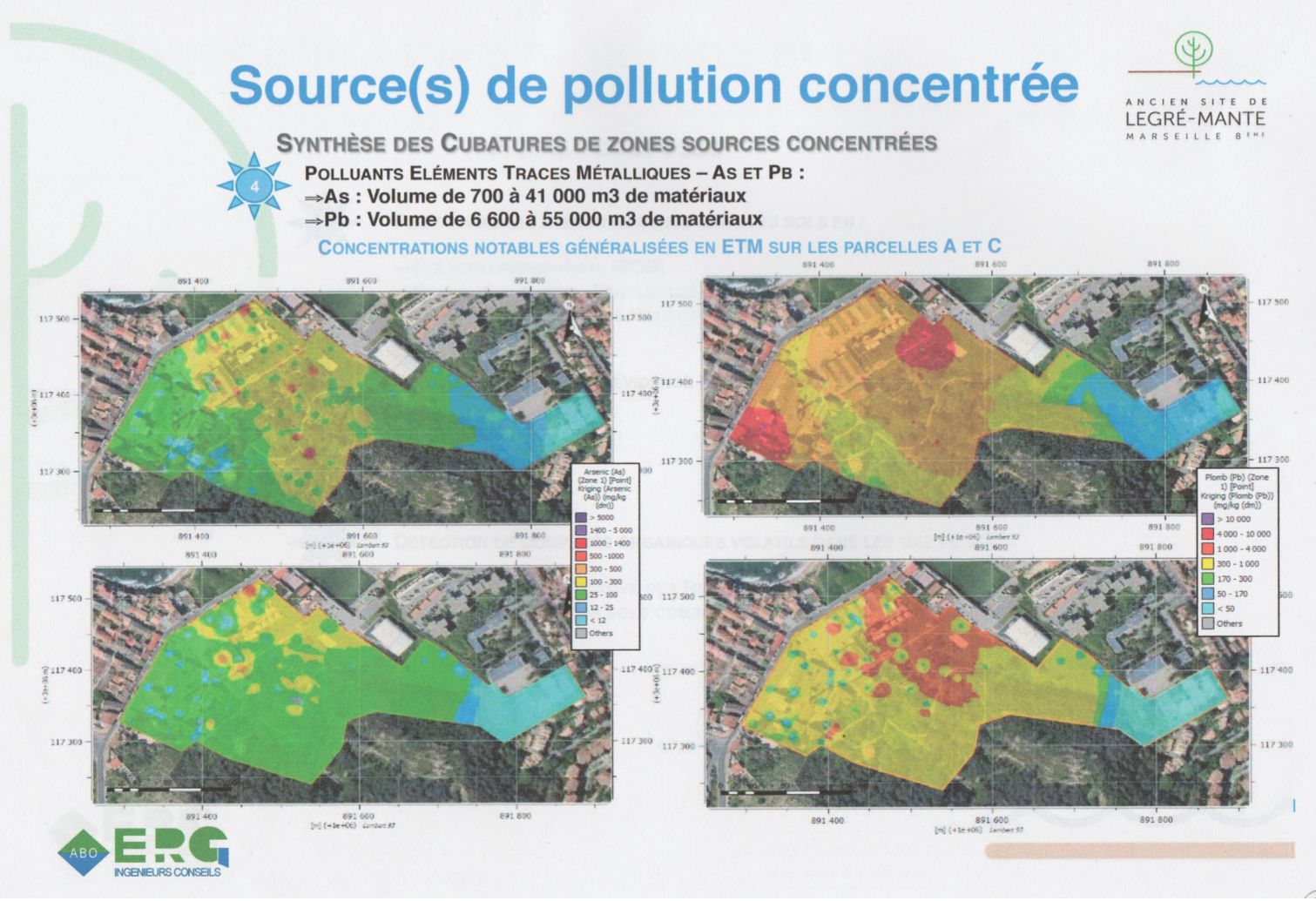
Source: Projet Ginkgo 2026, Etude d'impact (fichier PPVE: A4_2_PC_11_Etude_impact_et_annexes_1_9) superposé avec les analyses de plomb effectuées par Ginkgo en 2017



Figure 5 : Schéma du phasage projet sur les parcelles A et C

Dans ce schéma du phasage des travaux annexé au projet 2026 (sur lequel on voit aussi les bâtiments de l'ancien projet) la zone de stockage des déblais des anciens carnaux ne semble pas faire l'objet d'aucune intervention (même pas la couverture par 30cm de terre saine prévue ailleurs sur le site)

Source: Projet 2026, Plan de conception des travaux (fichier PPVE: A4_4_PC_11_Etude_impact_annexe_11_Plan_conception_travaux.pdf), nous avons rajouté la flèche et la photo de la montagne de remblais



Les "sources de pollution concentrée" au plomb (Pb) et à l'arsenic (As) sont bien répandues sur le site, on en indique même les volumes en m3. Pourtant la mention "concentrée" semble avoir disparu du nouveau projet, et dans la dépollution proposée par Ginkgo ces pollutions seront maintenues et (partiellement) recouvertes par 30cm de terre. La concentration de ces métaux peut atteindre 40 fois les seuils d'alerte. La situation est similaire pour le zinc, le mercure, le cadmium...

Source: Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) réalisé par Ginkgo en 2017, cartes républiées dans l'IEM du nouveau projet mais sans le titre!

(ENCORE) DES DÉMOLITIONS HORS CONTRÔLE ?

Nous nous souvenons bien de ce qui est arrivé après l'achat de la friche par Ginkgo. Le nouveau propriétaire a effectué en 2022 la **démolition d'un des bâtiments qui se trouvait dans l'une des zones les plus polluées du site, dans une journée de vent fort et sans aucune précaution**: les habitants du quartier ont été lourdement impactés par les poussières soulevées par ce chantier, qui a provoqué une enquête et de mesures restrictives à l'encontre de Ginkgo.

Le nouveau projet, bien que présenté come un "réaménagement" de batiments existants, **prévoit en réalité la démolition partielle de tous les bâtiments existants et la démolition totale d'une partie des bâtiments existants dans la friche Legré Mante**, avec la pollution qu'ils abritent depuis des décennies et avec leurs toitures en amiante. Les mesures spécifiques à prendre autour des opérations de démolition, notamment en cas de vent fort, **ne semblent pas être clairement décrites dans les documents** du projet : il n'y a **pas de plan de désamianatage spécifié**, et on ne metionne aucune mesure de confinement des zones à démolir.



La démolition **Les batiments qui seront démolis par le chantier. Peut-on faire confiance?**

"exemplaire" de 2023 Source: Fichier PPVE: A3_14_20250805_PC27_Pieces_a_joinre_a_un_permis_de_demolir

Pourquoi une dépollution «à minima» alors que toutes les zones sources concentrées métalliques et organiques doivent être dépolluées selon la réglementation ?

Tout laisse entendre que les obligations que le Préfet a imposées sur la friche resteront en place après les travaux, et donc la friche restera incompatible avec l'accueil de femmes enceintes, enfants et personnes sensibles, les activités à l'extérieur seront restreintes.

Peut-on envisager d'y installer des résidents ? Comment une autorisation pour des logements peut-elle être accordée dans ces conditions ?

3. LE CRASSIER EN BORD DE MER: LA "BOMBE À RETARDEMENT ÉCOLOGIQUE" RESTE SUR PLACE

SON AVENIR RESTE FLOU, LA POLLUTION RESTERA ENTIÈREMENT SUR PLACE ET IL N'Y PAS D'ENGAGEMENT PRÉCIS DANS LE PROJET POUR SON RÉAMÉNAGEMENT

UNE POLLUTION DIFFÉRENTE DE CELLE DES CALANQUES?

Le crassier de Legré Mante est une **décharge de 40.000 m3 de scories toxiques (données Ginkgo), semblable à celles qui sont en cours de dépollution** à Saména, Callelongue etc. avec des niveaux de pollution qui dépassent de centaines de fois les seuils d'alerte. Entre Saména et à Callelongue on a enlevé (ou on prévoit d'enlever) des milliers de tonnes de ces scories, et le reste est confiné de manière pérenne avec des techniques sophistiquées (murs, bâches, canalisations).

Sur le crassier Legré Mante on prétend appliquer la réglementation de manière "différente": le projet de Ginkgo ne semble contenir que des "suggestions" (non contractuelles) sur comment le Crassier pourrait être dépollué, qui **ne prévoient pas d'enlever des scories** (PCT page 20): **on va recouvrir la plage par des rochers**, créer des restanques et une "place publique" sur cette décharge de déchets en les laissant entièrement sur place, sans même réaliser des murs et une gestion de l'eau qui pourraient limiter la diffusion des polluants comme on l'a fait dans les Calanques voisines (aux frais du contribuable).

Un simple enrochement permet de réaliser des grandes économies (comme déclaré par Ginkgo dans le PCT). Il avait été mis en place aussi à la plage de Saména (voir la photo ci-dessous), mais lors des récents travaux de dépollution des Calanques on a remplacé les rochers par des murs et des systèmes de canalisation des eaux de ruissellement, et la plage et l'accès à la mer ont été préservés.

*Fichier PPVE: A4_4_PC_11_Etude_impact_annexe_11_Plan_conception_travaux.pdf

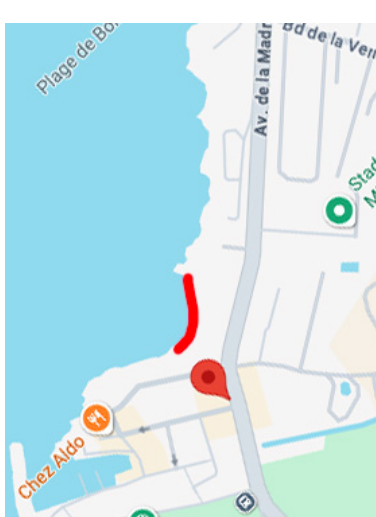
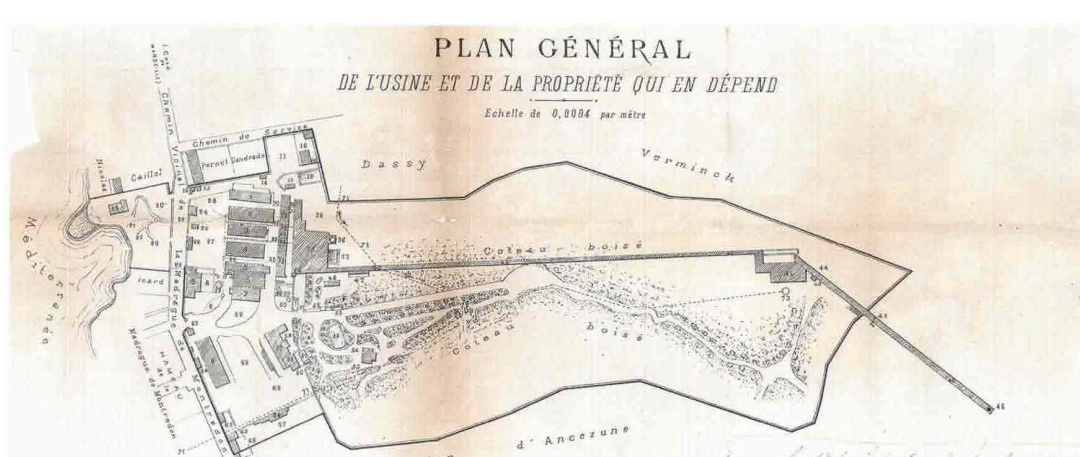


La plage de Saména en 2000, avec les rochers qu'on vient de remplacer par un confinement pérenne.

Photo: Jacques Tamaioni, extrait du livre "Les Calanques industrielles de Marseille et leur pollutions" (REF.2C éditions, 2016)

On dit dans le projet que la plage peut disparaître car elle a été produite par la décharge de déchets. **C'est faux**, plusieurs sources datant du XIX^e siècle en parlent, et dans le plan de l'usine datant de 1885 on voit bien qu'il y avait une anse qui a été ensuite remplie de déchets dans les décennies suivantes. Comme dans toutes les anses voisines, il y avait une plage, ce qui est confirmé par la présence sur la plage actuelle de galets de couleur claire qui ne peuvent pas provenir du crassier.

En plus, les interventions prévues sur le crassier sont qualifiées d'"avant projet" : il n'y a **toujours pas d'informations claires sur les temps de réalisation de ces interventions.**



Plan de l'usine de Legré Mante en 1885 et profil de la côte à nos jours.

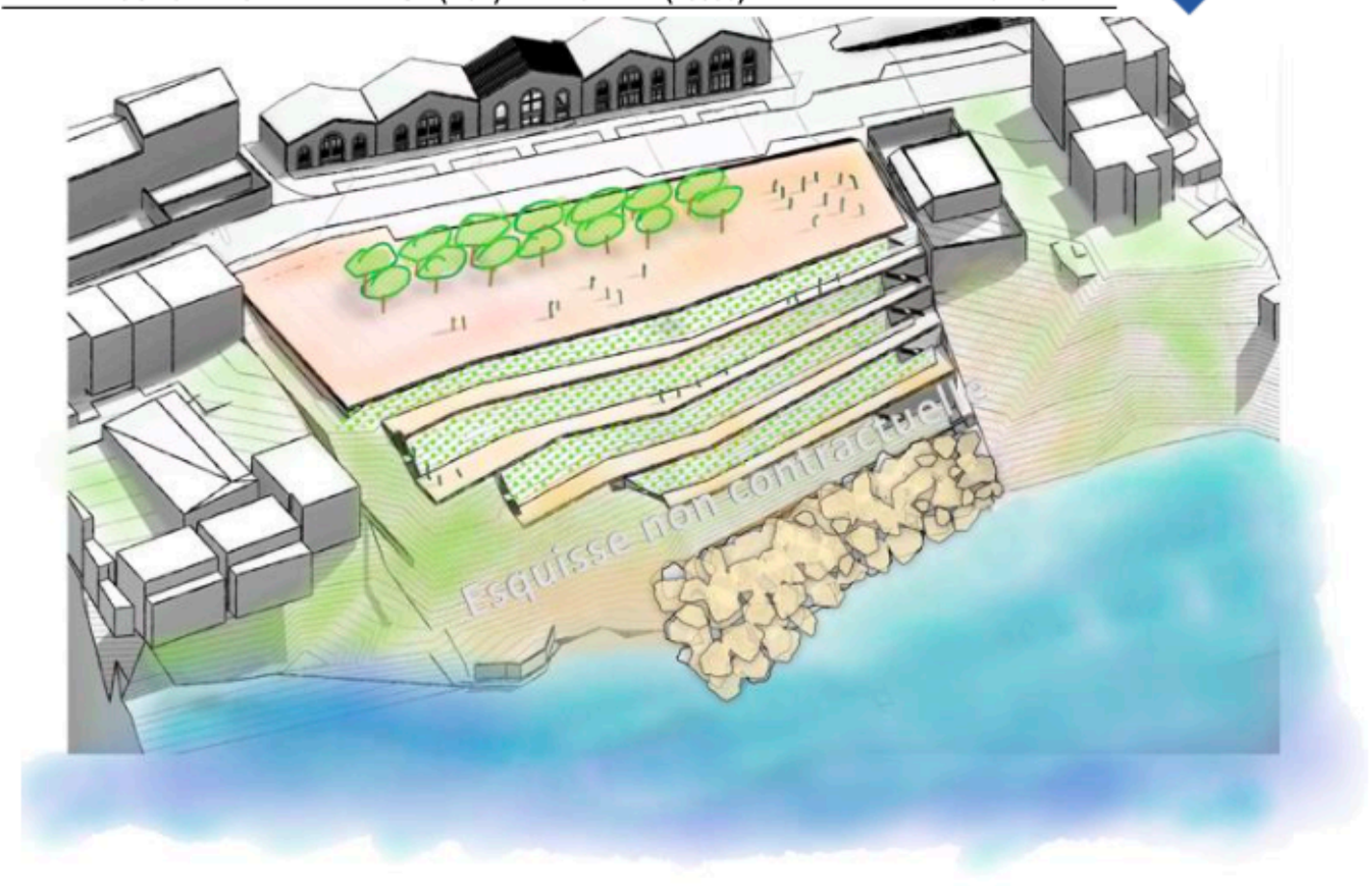


Figure 3 : Vue en perspective du projet d'aménagement de la friche industrielle (documents KERN et Associés)

Encore un dessin avec la mention "non contractuel" ?

Cet "avant-projet" n'a pas fait l'objet d'une validation complète par les autorités compétentes et ne démontre pas que les travaux envisagés soient suffisants pour protéger le littoral de la pollution du crassier.

Quelles seront les solutions pour assurer la pérennité des interventions face à l'érosion et aux risques de pollution du littoral ?

LA POUDRE AUX YEUX : LA DIFFUSION DES POLLUANTS

La narration de Ginkgo, pour les terrains de l'usine et pour le crassier, est construite sur l'idée que les dépôts de métaux lourds seraient "peu à pas"* lessivables, donc qu'ils ne peuvent pas être diffusés dans les environs par la pluie et le vent.

Cela est **contraire aux résultats de plusieurs études scientifiques** qui ont montré une diffusion alarmante de ces polluants dans le quartier et dans le milieu marin (d'où l'interdiction de consommer mollusques et crustacés qui est en vigueur, de même que l'interdiction de baignade sous le crassier). Ginkgo a lui-même tracé l'origine de ces polluants en indiquant l'impact de l'usine Legré Mante (analyse des isotopes).

Il suffit d'aller toucher ces dépôts de cendres pour constater qu'ils sont volatiles. Si on y touche on soulève un **nuage de poussières** qui sont emportées par le vent. C'est évident que l'érosion par la pluie et le vent diffuse les cendres dans tous les milieux.

En 2024 le tribunal a **jugé que la pollution du site Legré Mante (et des Calanques) est dangereuse pour les habitants des environs et pour les visiteurs et a ordonné une dépollution du crassier et de la totalité des terrains de la friche avant octobre 2025**, indépendamment de tout projet immobilier. À plus d'un an de distance, la dépollution des Calanques est bien en cours, mais **rien n'a été fait à Legré Mante**.

Ginkgo a essayé de contredire les conclusions des juges en minimisant le risque de diffusion des polluants de Legré Mante (voir notre [précédente newsletter](#)). En réponse, le tribunal [vient d'ouvrir une procédure juridictionnelle](#) sur le non-respect de l'injonction de dépolluer. Affaire à suivre...

*Mots utilisés dans les documents du projet

4. MESURES DE GESTION DE L'EAU INSUFFISANTES ?

LES INONDATIONS DE LA MADRAGUE RISQUENT DE CONTINUER

UNE GESTION DES RAIIS INEFFICACE ?

Depuis plusieurs années nous attirons l'attention sur **les problèmes d'inondation qui affectent la Madrague de Montredon**, avec des torrents d'eau en provenance de la colline qui se déversent dans les rues de la Madrague. Ces eaux sont **lourdement polluées par les scories qui se trouvent dans les terrains de la friche Lorré Montredon**.

Le projet prévoit de construire des **bassins de 570 m3** pour la retention d'eau sous les bâtiments de l'usine.*1 Ces bassins devraient constituer un reservoir qui serait rempli pendant les grands orages pour servir de tampon en cas de crue.

Les estimations de la Note de modélisation hydraulique du projet mentionnent 150-190mm par heure de pluie dans les orages*2 (donc **1500 à 1900 m3 d'eau par hectare**) et les cartes sur l'état des milieux montrent une surface de drainage de l'eau de plusieurs hectares (voir image ci-dessous). C'est cette énorme quantité d'eau qui provoque les inondations de la Madrague pendant les orages et qui

Peut-on considérer que le volume des bassins prévus soit suffisant pour assurer une véritable

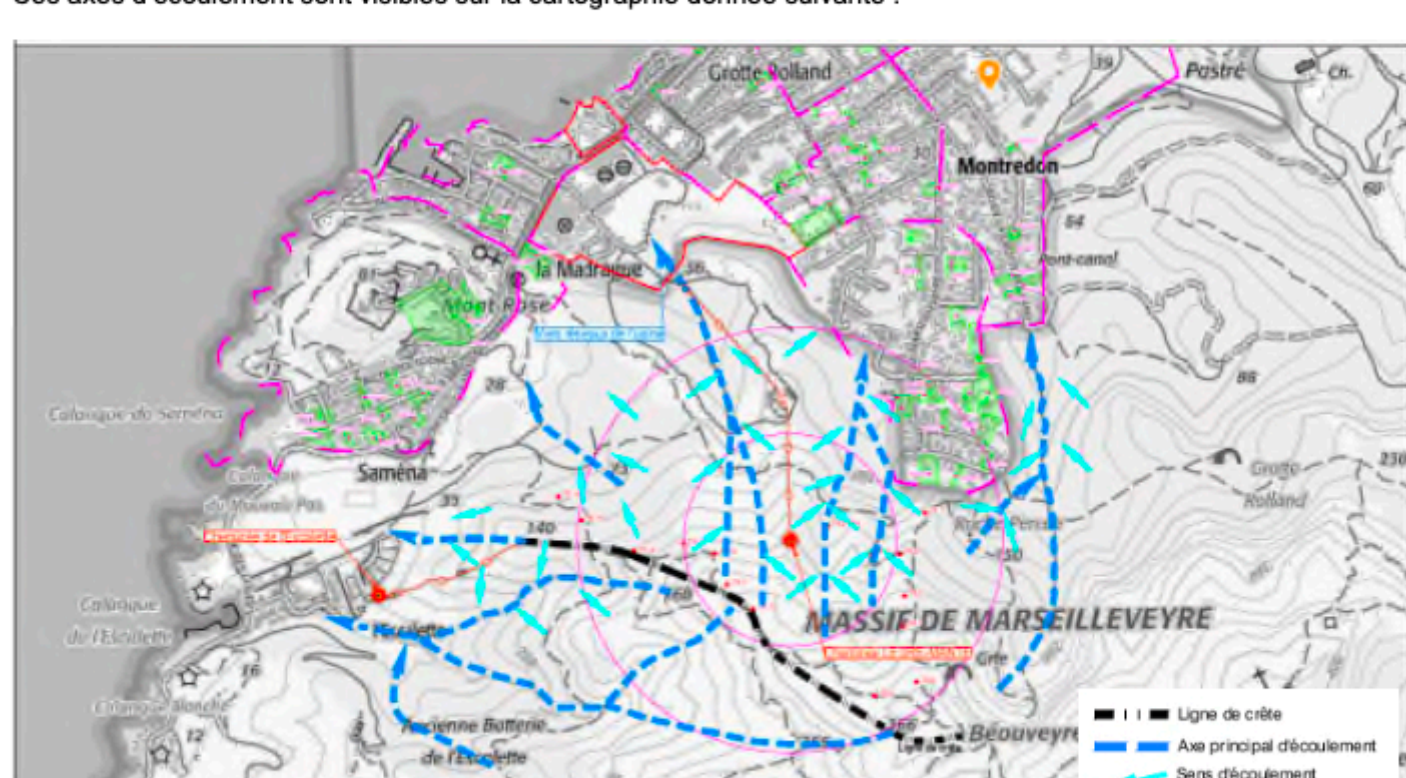
Comment assurer que les Madraguins éviteront durablement d'être soumis aux inondations qu'ils

*2 Plan réseaux humides, fichier PPVE: A3_23_20260108_Plan_Reseau

15.1.1 Identification des voies de ruissellement

A partir des cartes IGN, les thalwegs et les crêtes ont été repérés dans le secteur d'étude permettant ainsi de repérer

© 2009 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 265: 257–265



Les axes d'écoulement des eaux dans les études financées par Ginkgo, dans lesquels on voit que la

friche est intéressée par les eaux en provenance d'une bo

À l'exception de l'information sur les bassins enterrés, quels seront les ouvrages de gestion de l'eau

5. DES ARGUMENTS QUI SENTENT BON LE "GREENWASHING"

DES ÉCONOMIES DÉGUISÉES EN ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

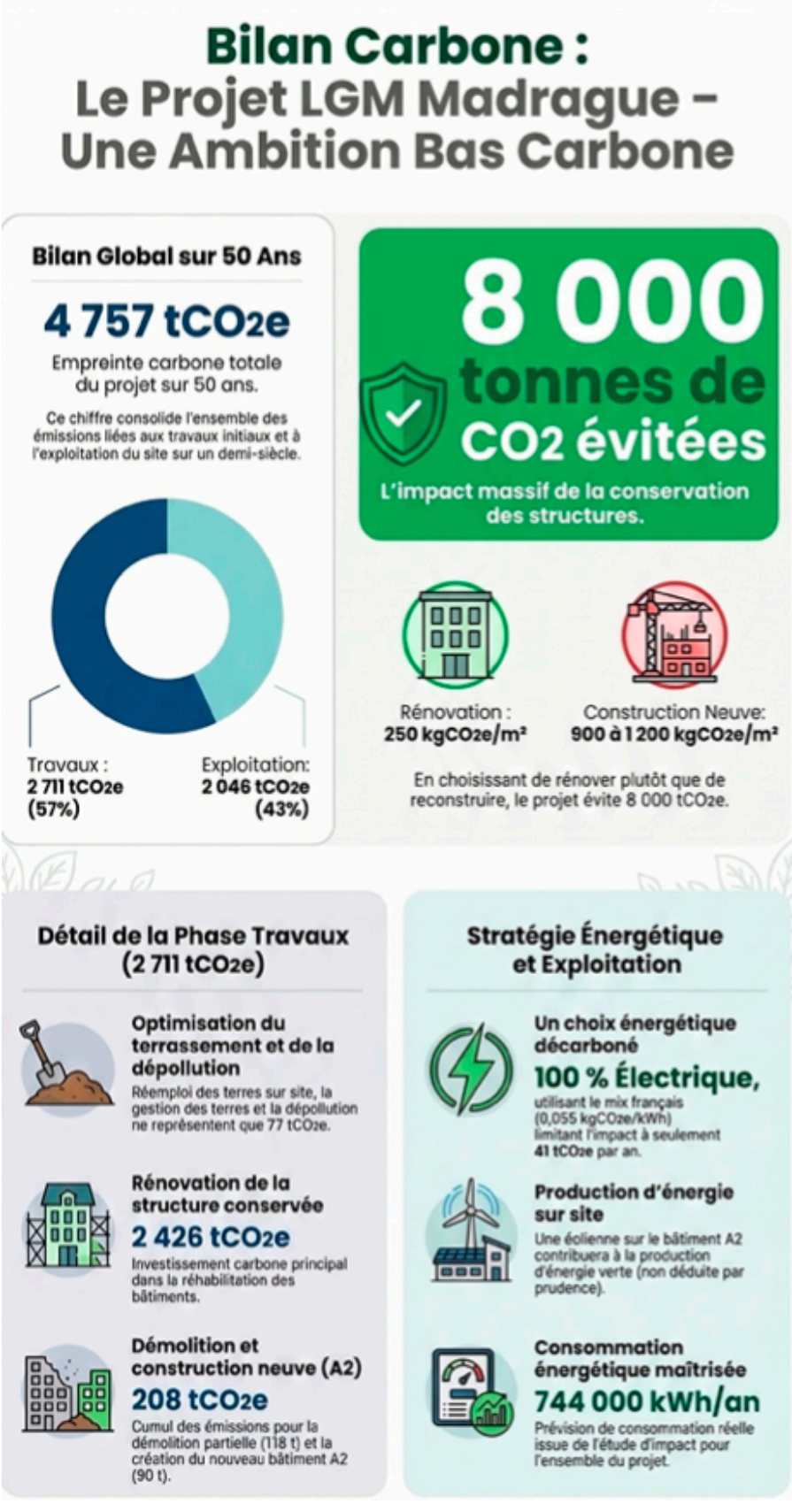
Depuis la présentation du premier projet de Ginkgo (annulé en 2024 à cause de son incompatibilité avec la loi littoral), **les promoteurs nous présentent une façade écologiste qui les expose au risque de paraître assez hypocrites.**

Par exemple, à propos de la dépollution du crassier, Ginkgo nous présente deux devis pour deux scénarios (Plan de Conception des Travaux pages 90-94)*: d'un côté, des coûts importants pour un traitement hors site des déblais toxiques du crassier, de l'autre une solution qui laisse les polluants en place. Plus loin dans le texte **on justifie le choix de ne rien déplacer en prétextant que laisser tous les polluants sur place serait une stratégie motivée par la nécessité de respecter les riverains, et qu'elle serait moins "énergivore".**

Rappelons que **la friche Legré Mante se trouve aux abords d'un des parcs nationaux les plus fréquentés de France** : un propriétaire responsable, disposant des abondantes ressources de Ginkgo, aurait **destiné une partie de sa surface à l'accueil et aux infrastructures nécessaires pour les visiteurs de ce parc.** Depuis des années nous essayons d'entamer un dialogue avec les promoteurs et les autorités à ce sujet, on nous fait des promesses mais rien ne change.

Dans ce nouveau, énième projet on nous annonce même la construction d'une éolienne en zone protégée, totalement irréaliste!

*Fichier PPVE: A4_4_PC_11_Etude_impact_annexe_11_Plan_conception_travaux.pdf



On nous vend le réemploi des terres polluées sur site comme une initiative en faveur de l'environnement, alors qu'il bénéficie surtout au portefeuille du promoteur.
(La contribution au bilan carbone de l'éolienne est "non déduite par prudence" !)

Source: Fichier PPVE: A4_8_Memoire_en_reponse_a_l_avis_MRAe.pdf

Nos associations demandent depuis des années une concertation réelle avec les habitants sur les différents aspects de la réhabilitation de la friche Legré Mante, et notamment sur son impact sur les riverains et l'environnement. Dans la mise en place du nouveau projet présenté par Ginkgo et que la mairie semble s'apprêter à approuver nous n'avons constaté aucune amélioration sur ces volets.

**N'EST-IL PAS TEMPS QUE S'OUVRE ENFIN UNE VRAIE
CONCERTATION SUR CE DOSSIER ?**

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer notre action

[Rejoignez notre association](#)

[Faites un don](#)

Suivez nos actualités sur



[Notre site web](#)



[Facebook](#)



**ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES
RIVERAINS DU LITTORAL SUD DE MARSEILLE (ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD)**

Identification R.N.A. : W133024957

[Écrire un message](#)

Vous avez reçu ce message car vous êtes dans la liste de contacts de notre Association.

Nous envoyons 1 à 2 messages par mois maximum. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, veuillez [vous désabonner](#).